## Communiqué de presse

## Prolongation de l'OPAH : La rénovation de l'habitat facilitée et subventionnée

Sur la Communauté de Communes du Pays Beaume-Drobie, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à été mis en place il y a trois ans.

Au terme de cette période et au regard d'une demande toujours en augmentation, les acteurs locaux de l'habitat ont décidé de prolonger le dispositif jusqu'au 30 avril 2021. Cette opération a pour but d'accompagner les propriétaires dans la réalisation de travaux

d'amélioration de leur logement grâce à une assistance administrative, technique et financière sur l'ensemble du territoire Beaume-Drobie.

Les travaux subventionnés grâce à l'OPAH concernent principalement l'amélioration énergétique des habitations, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, ou encore l'adaptation des espaces aux problématiques liées à la vieillesse ou au handicap.

Cette opération s'adresse aux habitants des 19 communes, désirant améliorer son logement ou aux propriétaires souhaitant réaliser du logement locatif permanent sur ce territoire.



En trois ans, ce sont près de 300 foyers qui ont sollicité des renseignements et dont plus de 60 % sont éligibles à ce programme.

La plupart des logements concernés ont été construits avant 1975 et n'ont pas bénéficié de travaux depuis de longues années, notamment en termes d'isolation. En moyenne, pour chaque logement, lorsque des travaux de rénovation énergétique sont réalisés, le gain énergétique est de 43 %.

Depuis son démarrage, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a généré plus de 1.8 millions d'€ de travaux dont plus du tiers réalisé par des entreprises locales et, à raison de subventions pouvant aller de 25 à 80 % de subvention par logement

L'opération devra permettre d'ici avril 2021 d'améliorer près de 200 logements pour lesquelles l'ANAH et la communauté de communes investiront près de 2.5 millions d'euros de subventions.

Pour tous renseignements:

SOLIHA Ardèche

04 75 29 51 35

## Contact.ardeche@soliha.fr

Permanence les mercredis de 9h30 à 12h30, uniquement sur rendez-vous en raison du contexte sanitaire au 07 88 19 12 25, au sein des locaux de l'association AMESUD, 1 rue de la gare à Joyeuse.